

Conditions Générales de Ventes

Référence :	ENR004	Date :	12/09/2023
Révision :	0	Page 1 sur 2	

1) Généralités :

Les présentes Conditions Générales de Ventes (CGV) sont applicables à l'ensemble des prestations et produits vendus par la société OPS. La société se réserve le droit d'adapter ou modifier à tout moment les CGV, étant précisé que les CGV applicables sont celles en vigueur le jour de la commande. Toute commande implique l'adhésion aux présentes conditions.

2) Offre de prix :

Les offres transmises par OPS à l'acheteur ne peuvent en aucun cas être considérées comme des engagements fermes. OPS se réserve le droit de les retirer ou modifier à tout moment.

Toutes les documentations qui seraient jointes à l'offre sont données à titre indicatif. Pour les plans et schémas produits par OPS, ceux-ci sont la propriété exclusive d'OPS. La reproduction ou la communication de ces documents doivent faire l'objet d'une autorisation écrite de notre part au préalable.

Les offres de prix sont établies sur les informations communiquées par le client. Le manque ou la dissimulation d'information pourra entraîner l'édition d'une nouvelle offre de prix.

3) Commandes :

Les commandes sont soumises à acceptation et sont considérées fermes à l'émission d'un accusé de réception comportant le prix et le délai prévisionnel. En cas d'absence d'accusé de réception, l'émission d'un bordereau de livraison et d'une facture sont considérés comme une acceptation de commande.

4) Prix :

Les prix s'entendent hors taxes et hors frais accessoires qui sont facturés en sus : frais de livraisons, coûts d'emballage, sauf conditions particulières négociées entre les parties stipulées dans l'offre de prix.

Les taxes, dont la TVA sont facturées selon les dispositions légales en vigueur à la date de facturation.

S'agissant de prestations, les prix sont calculés sur la base des informations fournies par le Client en tenant compte de la nature et de la complexité des travaux demandés. Les prix sont susceptibles d'être modifiés par la société en cas de survenance de tout événement imprévu, quel qu'il soit entraînant une modification d'un des éléments de la Prestation.

5) Livraison :

Le délai de livraison n'est donné qu'à titre indicatif, sans qu'en aucun cas des retards dans la livraison ne puissent donner lieu à toute indemnité ou annulation des présentes conditions. De convention expresse, les événements imprévus tels que les épidémies, les difficultés de transport, les grèves, les confinements, les incendies, les inondations, la pénurie de matériel ou de matières premières, la non-fourniture en temps utile des matériaux et pièces commandées aux fournisseurs du vendeur, sont autant de cas de force majeure qui autorisent la suspension et retardent l'exécution des commandes et peuvent entraîner des modifications dans les prix et conditions de paiement.

OPS ne pourra pas être tenu pour responsable des pertes ou préjudices subis par l'acheteur du fait d'une livraison tardive, d'une absence de livraison ou de l'annulation de commande.

6) Garanties :

Les matériels vendus par OPS sont garantis contre tout vice de construction ou défaut de matière pendant un an suivant la livraison. Cette garantie est strictement limitée au remplacement ou à la réparation gratuite dans l'atelier du vendeur de la pièce défectueuse sans indemnité d'aucune sorte.

La pièce prétendue défectueuse doit d'abord être retournée aux fins d'examen, franco. La pièce réparée ou remplacée est livrée départ usine.

La garantie ne couvre pas les remplacements ou réparations qui résulteraient de l'usure normale des matériels, la détérioration ou accidents provenant de négligences, défaut de surveillance ou d'entretien, d'utilisation mauvaise ou de réparations réalisées par d'autres sociétés que le vendeur.

La garantie est retirée et le vendeur déchargé de toute responsabilité lorsque sans son accord écrit, il est réalisé sur le matériel des modifications ou des remplacements par des pièces autres que celles d'origine.

7) Retours :



Conditions Générales de Ventes

Référence :	ENR004	Date :	12/09/2023
Révision :	0	Page 2 sur 2	

Les produits vendus par OPS ne sont ni repris ni échangés. A titre exceptionnel et après accord préalable écrit d'OPS, un produit pourra être repris à condition d'être en parfait état, dans son emballage d'origine et de ne pas avoir été installé. Les reprises acceptées donneront lieu exclusivement à l'émission d'un avoir par la société correspondant au montant du prix de vente diminué d'un abattement de minimum 10%

Pour les matériels d'occasion, ceux-ci sont soumis à l'émission d'une offre de reprise éditée par la société OPS et acceptée par le Client. La société OPS n'est pas tenue à émettre une offre de reprise pour les matériels d'occasion.

Tout retour devra être fait aux frais du Client, franco de port.

8) Paiements :

Nos conditions de paiement sont les suivantes :

- Par virement à 30 jours nets de réception de facture (selon négociations et accord entre les parties),
- Escompte de 0.75% par 30 jours d'anticipation sur la date de paiement prévue,
- Pénalités de retard ; taux BCE majoré de 10 points.

En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € est due selon l'article du code de commerce article L441-6. Si les frais de recouvrement excèdent ce montant, nous nous réservons le droit d'en réclamer l'indemnisation.

9) Réserve de propriété :

Tant que le prix n'est pas intégralement payé, le matériel vendu reste la propriété du vendeur conformément à la loi 92 1442 du 31/12/1992.

Les sommes non payées à l'échéance porteront de plein droit un intérêt égal à 1 fois et demie le taux d'intérêt légal et seront majorés de tous les frais de recouvrement, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette.

10) Propriété intellectuelle :

Les documents, études et programmes d'automatismes créés par la société OPS sont sa propriété et sont confiés en location et prêt à usage. Ceux-ci ne peuvent être communiqués ou reproduits sans l'autorisation écrite de la société OPS.

11) Confidentialité :

L'acheteur s'engage à ne pas divulguer d'informations confidentielles concernant la société OPS, notamment informations techniques, secret d'affaires. Sera considérée comme confidentielle toute information obtenue auprès de la société OPS.

L'acheteur prendra toutes les précautions nécessaires et raisonnables pour prévenir une divulgation interdite ou d'une utilisation interdite de ces informations par ses employés ou par les professionnels travaillant pour son compte.

12) Droit applicables – litiges :

Les présentes CGV et de façon plus générales les relations existantes entre les parties, sont régies par le droit Français.

En cas de litige de toute nature, contestation ou difficultés d'interprétation des présentes CGV, le Tribunal de Commerce de Douai sera seul compétent, à moins que la société OPS ne préfère saisir toute autre juridiction. Cette clause s'applique même en cas de référé, de pluralité de défendeurs ou de demandeurs.

